

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230126_006/050
	Du 26 JANVIER 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 22 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 5 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> ASSOCIATIONS - Approbation de la convention pour la mise à disposition des vestiaires sportifs et du stade municipal	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; ANDRE Christian ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme MAZAY Isabelle qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à Mme ESCUDIER Sophie ; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; Mme LINGERAT Sophie qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice. Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur BALLESTEROS, rapporteur,

Présente la convention de mise à disposition du vestiaire sportif et du stade municipal entre la commune de Caveirac et toutes les associations qui utilisent régulièrement ces deux équipements.

Cette convention sera signée pour la durée du mandat soit jusqu'à fin 2026, entre la commune de Caveirac et l'association concernée.

Le rapport de Monsieur BALLESTEROS, entendu,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

APPROUVE le rapport

DÉCIDE la mise en place d'une convention type de mise à disposition d'un bâtiment ou équipement sportif municipal entre la commune et une structure associative sur la base du modèle présenté en annexe.

PRECISE que ces dispositions resteront applicables pour la durée du mandat sous réserve d'une nouvelle décision des membres de l'assemblée délibérante.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

30 JAN 2023

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} Adjoint au Maire

Le Secrétaire de Séance

Isabelle MAZAY

Antoine GIRON

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr/>